



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/811
30 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

NOTE VERBALE DATÉE DU 30 SEPTEMBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LA MISSION PERMANENTE DU KAZAKSTAN AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de la République du Kazakstan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République, en date du 28 septembre 1996, concernant les événements qui ont récemment eu lieu au Proche-Orient.

La Mission permanente de la République du Kazakstan serait reconnaissante au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

ANNEXE

Déclaration du Ministère des affaires étrangères
de la République du Kazakstan

C'est avec un vif émoi que le Kazakstan a appris que les sanglants affrontements qui ont eu lieu dans la bande de Gaza et en Cisjordanie à la suite de l'ouverture par les autorités israéliennes d'un tunnel sous le Mont du Temple, dans la vieille ville de Jérusalem, non loin des lieux saints de l'islam que sont les mosquées Al Aqsa et le Dôme du Rocher, avaient fait de nombreuses victimes.

Le Ministère des affaires étrangères de la République du Kazakstan estime non seulement que cette évolution de la situation compromet la poursuite du dialogue israélo-palestinien, mais aussi qu'elle fait peser une lourde menace sur l'ensemble du processus de paix au Proche-Orient.

Le Ministère des affaires étrangères de la République du Kazakstan engage les parties au conflit à faire preuve de retenue et de tolérance et à faire tout leur possible pour ne pas compromettre définitivement les possibilités d'instaurer une paix durable dans la région.

Almaty

Le 28 septembre 1996
